Motion du Conseil Communautaire du mercredi 12 juin 2019

Le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, Gérard Colin, propose au Conseil Communautaire d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région.

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et les communes adhérentes ont été alertées d'un risque potentiel de fermeture des perceptions locales, service public de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de tous services publics de proximité, en particulier, comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries locales tant pour les communes, surtout en milieu rural, que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers, aux Administrations de multiplier les déplacements et notamment pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre de se rendre à Fécamp distante de vingt kilomètres.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis, alors que dans le même temps, l'Etat a pour ambition de développer les Maisons France services.

Par ces motifs, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre déplore cette politique d'allégement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des trésoreries locales, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

L'ensemble des élus communautaires, réunis en Conseil le 12 juin dernier, vous sollicite pour organiser une large consultation et concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels, eu égard aux enjeux importants pour les collectivités mais aussi pour les administrés de notre territoire, qui aspirent à bénéficier, à l'instar des communes urbaines, d'un niveau de qualité de prestations à l'identique.

A l'unanimité, les Conseillers communautaires de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.